

## Secteur Formation-Emploi des Jeunes-Prévention - Attribution de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Commission Formation-Emploi des Jeunes-Prévention, réunie le 15 septembre 1993, propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 70 000 F au GIE Point Plus Entreprises pour permettre à ce groupement d'améliorer l'accueil de créateurs d'entreprises,

- 70 000 F à la Mission Locale pour l'emploi des jeunes en raison de charges supplémentaires de fonctionnement.

La dépenses de 140 000 F sera financée par le crédit figurant au Budget Primitif de 1993 au chapitre 961.0.657.47020.

- 25 000 F à l'Association Départementale de Défense et de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence correspondant aux frais d'achat de matériel et d'activités organisées avec la participation de la prévention routière sur le rond point installé à Montrapon,

- 92 000 F à la régie de Fontaine Écu pour la création de futures régies sur la Ville.

La dépense de 25 000 F sera imputée sur le chapitre 945.92.657.47040 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant du chapitre 945.92.633.90032.47042 et celle de 92 000 F sur le chapitre 945.90.657.47030.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, à décider de verser ces subventions aux organismes concernés.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la répartition qui lui est soumise.